

**1545 Av. du Docteur-Penfield #305, Montréal (Ville-Marie),  
Montréal (Ville-Marie)**

Référence: 12272957



**2 650 \$ / mois**

1 Chambre 1 Salle de bain 892 pi<sup>2</sup>



**Marie Sicotte**  
514-953-9808 | Email

Informations non contractuelles

**BARNES Québec**  
1472 Sherbrooke Ouest  
Montréal, QC H3G 1L3



+1 514.933.3235  
quebec@barnes-international.com

Chambres : 1

Salles de bain : 1.0

Pièces : 4

Superficie : 892 pi<sup>2</sup>

Construction : 1965

Possibilité de louer un espace de stationnement dans l'édifice en face. Bienvenue au 1545 Av. du Docteur-Penfield, app 305!

Situé dans le prestigieux Cours de l'Ambassade, ce condo est au coeur du Mile Carré Doré, à distance de marche de plusieurs stations de métro et autobus, à seulement quelques pas de l'Université McGill, du parc du Mont-Royal et du centre-ville de Montréal.

Entièrement rénové, parfaitement aménagé avec matériaux, finitions et appareils haut de gamme, cette unité représente une opportunité à ne pas rater.

L'immeuble, très bien administré et parfaitement sécuritaire offre à ses occupants une piscine extérieure, une grande salle de sport et un service de portier 24 heures sur 24.

Conditions générales:

Non fumeur ;

Pas de cigarette, ni de cannabis ou toute autre substance illicite ;

Dépôt de sécurité exigé par le Locateur (1 mois de loyer);

Assurance responsabilité (minimum 2M);

Références et/ou vérification de crédit à fournir par le locataire ;

Pas de peinture dans l'appartement sans la permission du propriétaire ;

Pas de travaux ni de changements dans l'appartement sans la permission du propriétaire;

Toute occupation des lieux par une personne autre que le Locataire n'est pas permise sauf avec l'accord préalable écrit du Locateur;

Les animaux sont interdits.

Informations non contractuelles

**BARNES Québec**  
1472 Sherbrooke Ouest  
Montréal, QC H3G 1L3

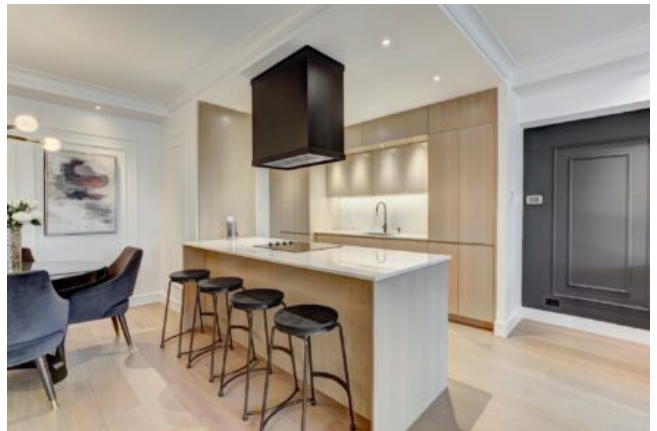
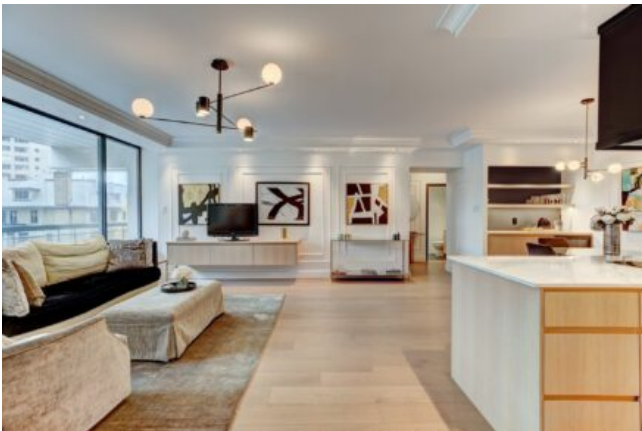


+1 514.933.3235  
quebec@barnes-international.com

L'immeuble est une copropriété indivise donc le propriétaire et locataire devront signer un sous-bail.

Le locataire sera responsable de toute réparation mineure de moins de 500\$. Sauf lorsque le dommage est due à la faute, négligence ou incurie du Locataire, le Locateur est responsable de toute réparation de plus de 500\$.

Toute offre de sous-location des lieux telle qu'envisagée par ce mandat doit être soumise pour l'approbation du conseil d'administration du propriétaire de l'immeuble.



Informations non contractuelles

**BARNES Québec**  
1472 Sherbrooke Ouest  
Montréal, QC H3G 1L3



+1 514.933.3235  
quebec@barnes-international.com